

# Séance du Conseil Municipal du 18 mai 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix huit mai deux mil dix à 19h00 sous la présidence de Madame COTTEREAU Chantal Maire, sur convocation en date du 12 mai 2010

**Etaient présents** : Mme COTTEREAU - M. LEGENDRE - M. BOUXOM - M. VASSEUR - M. FERON - M. CAHOT - Mme MEUNIER

**Absents excusés** : - M. DUQUESNOY - M. THOMAS

**Absent** :- M. HALLE

**Absent excusé** : M. AUGUSTIN

**Pouvoirs donnés à** : M. THOMAS à Mme COTTEREAU — M. DUQUESNOY à Mme MEUNIER

**Secrétaire de séance** : M.FERON

## Délibérations :

### **Indemnités kilométriques du Personnel**

Les agents amenés à se déplacer pour les besoins de la mairie seront remboursés de leur frais de déplacements en fonction d'un ordre de service, de la distance parcourue et de la puissance fiscale du véhicule.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité des membres présents.

### **Indemnité de régie 2009 Mme CAVAS et Mme BOULLARD**

Les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents sont fixés, compte tenu de l'importance des fonds maniés, d'après le barème ci-après :

- régisseurs d'avances : jusqu'à 1.220 € montant maximum de l'avance mensuel
- régisseurs de recettes : jusqu'à 1.220 € montant moyen des recettes mensuelles
- régisseurs avances et recettes : 2.440 € montant maximum avance et montant moyen recettes mensuelles.

L'encaissement annuel 2009 pour la salle des fêtes étant de 3 694.25 euros, le montant de l'indemnité de responsabilité annuelle est de 110 euros partagée à égalité entre Mme CAVAS et Mme BOULLARD soit 55 € chacune.

Le Conseil municipal a voté cette proposition à l'unanimité des membres présents.

### **Convention parking salle des fêtes Jacques Legendre**

**M. Antoine Legendre étant partie prenante dans cette question sort de la salle.**

Mme Cottreau explique aux membres du Conseil Municipal que la convention qui liait la Commune à M. Legendre, propriétaire du parking accolé à celui de la salle des fêtes prend fin au 30 juin 2009.

M. Legendre propose de la renouveler dans les mêmes conditions sous réserve d'un loyer de 120 € mensuel, réglé par semestre à terme échu.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte par 5 voix pour et 4 abstentions le loyer proposé par Monsieur Legendre et autorise Mme le Maire à signer la Convention correspondante à compter du

1<sup>er</sup> juillet 2010 pour une durée de quatre ans. Pour rappel, la commune dispose de ce parking du vendredi soir 18 h 00 au lundi 6 h 00 chaque week-end ainsi que les jours fériés et durant les congés de l'entreprise BL Batiment.

## Frais de déplacement des bibliothécaires

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le remboursement des frais de déplacement à Mme Carpentier bibliothécaire lors de sa formation à Neufchâtel en Bray des 26 et 27 novembre 2009.

Les frais de déplacement s'élèvent à :

Deux repas à : 8.80 €	17.60 €
Déplacements : 116kms x 0,536 €	62.18 €
<b>Total de</b>	<b>79.78 €</b>

## Budget Communal – décision modificative

Le Budget Primitif présente un déséquilibre entre le chapitre 023 en fonctionnement et 021 en investissement ces deux chapitres doivent être équilibrés aux centimes près. Afin d'y remédier il convient de passer la décision modificative suivante :

En investissement

024	- 783 €
021	+ 783 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés Autorisent Madame le Maire à passer la décision modificative telle qu'elle est définie ci-dessus

## Remplacement du Personnel

Mme Cottereau explique aux membres du Conseil Municipal que lors d'absences pour congés ou maladie, il est nécessaire de prévoir le remplacement des personnels.

Après délibération,

Le Conseil Municipal décide :

D'autoriser Madame le Maire à recruter tout personnel pour le remplacement des secrétaires et agents techniques et ce quelque soit le motif de l'absence.

Un arrêté individuel sera pris soit pour des périodes courtes soit pour l'année.

## Statuts Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de la Varenne

Madame le maire informe le Conseil Municipal des propositions faites par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Varenne de modifier ses statuts afin de changer le siège du Syndicat ; l'article 3 étant ainsi modifié :

« Article 3 : *le siège du syndicat est fixé à l'adresse suivante:*  
*Espace du Vivier*  
*76680 Sains Saëns*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable aux propositions de modifications des statuts
- Accepte les nouveaux statuts ainsi modifiés.

## **Délégués intercommunautaire (celle-ci annule et remplace celle reçue en Sous Préfecture le 17 avril 2008)**

Monsieur Legendre Antoine ne pouvant se déplacer aux réunions à cause d'un surcroît de travail, Mme Cottereau propose une nouvelle élection des délégués au Syndicat Bassins Versant Varenne :

### **Délégués Syndicat Bassins Versants Varenne**

<b>TITULAIRE</b>		
<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>Adresse</b>
VASSEUR	CHRISTIAN	305 Rue des Fleurs 76590 Le Bois Robert
<b>SUPPLEANT</b>		
COTTEREAU	CHANTAL	1223 Rue de la Varenne 76590 Le Bois Robert

Le Conseil municipal a voté cette proposition à l'unanimité des membres présentés ou représentés.

### **Jouets de Noël**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal décide l'achat de jouets chaque année pour tous les enfants de la commune scolarisés ou non dans le SIVOS jusqu'à 12 ans pour une valeur de 30 €. Une friandise complètera ce cadeau.

### **Sortie de bien communal – terrain à proximité de l'école**

Mme Cottereau explique aux membres du Conseil Municipal que compte tenu de la vente du terrain près de l'école à M. et Mme Renaux, il convient de sortir cet immeuble du domaine privé de la commune.

Une servitude d'occupation a été établie par le notaire dans le contrat de vente.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Autorise Mme le Maire à procéder à la sortie du bien du domaine privé de la commune et d'effectuer les écritures comptables nécessaires

### **Questions diverses**

#### **Décès**

Mme Cottereau donne lecture des cartes de remerciement lors des décès de M. Burgot et M. Jouan

#### **Classe de neige**

Mme Cottereau donne lecture de la carte postale envoyée au conseil municipal par les élèves de l'école lors de la classe de neige

#### **Frais de bornage**

Mme Cottereau informe les membres du Conseil Municipal que les frais de bornage pour l'achat de la mare et la vente du terrain près de l'école s'élèvent à 839.59 € et 796.54 €.

#### **Participation SIVOS**

La participation de la Commune pour le SIVOS est fixée à 35 132.14 € (prévision BP 38 000 €)

## **Sécurité routière**

Mme Cottereau expose le relevé de comptage VL-PL sur la RD 107 effectué par la Direction des Routes. Les coussins berlinois ont permis de ralentir la vitesse de 63.8 k/h à 40.8 km/h, devant ce constat il nous est proposé de maintenir ces équipements un trimestre supplémentaire et de réaliser un aménagement définitif coussins ou plateaux. M. Legendre propose une autre solution : la mise en place de chicanes réduisant la chaussée pour laisser passer un seul véhicule. Cet aménagement serait moins coûteux. Il est convenu de se rendre à Gueures où ce système est en place.

## **Demande de subvention à la DISE (Délégation Interservice de l'Eau)**

La Commune a reçu un avis favorable du Comité Technique pour le projet « lutte contre la problématique récurrente, bourg du Bois Robert : acquisition et aménagement mare ». Il convient de déposer un dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau qui pourrait accorder une subvention de 40 % et un prêt à taux zéro sur 20 % du coût total H.T. et un autre dossier à la Région pour un financement de 40 % du Hors Taxe.

## **Remorque pour tracteur**

La Commune de la Chaussée propose de participer à l'achat d'une remorque pour le tracteur pour un montant d'environ 2 000 €. Le Conseil Municipal donne son accord par 8 voix pour et 1 contre.

## **PC portable**

Comme convenu, Mme Cottereau a procédé à l'achat d'un PC portable pour un montant de 987.89 €

## **Réunion Assainissement**

Mme Cottereau informe les membres du Conseil Municipal que la réunion concernant l'assainissement est fixée au jeudi 10 juin à 18 h 30

## **Rénovation – appartement communal**

Mme Cottereau informe les membres du Conseil Municipal que pour la réhabilitation de l'appartement communal à vocation sociale, un dossier PALULOS doit être monté afin d'obtenir trois subventions : le Département, la Région, l'Etat. La Société SODINEUF doit transmettre le devis des travaux à effectuer.

Levée de la séance à 20 h 45.